



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 9 avril 2010

N° 353

Actualités statistiques

Demandeurs d'emploi à fin février 2010 : Près de 14 300 en Mayenne (cat. A, B et C)

Fin février 2010, la Mayenne compte 17 119 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, dont 14 305 tenus à des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C). Concernant ces trois catégories, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 1,07 % sur un mois (- 155), et a augmenté de 15 % sur un an.

Le département enregistre une variation annuelle pour les catégories A, B et C (+ 15,2 %) légèrement inférieure à celle des Pays de la Loire (+ 15,7 %), et légèrement supérieure à celle de la France (+ 14,3 %). Le taux de chômage en Mayenne reste faible (6,9 % au quatrième trimestre 2009).

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (données brutes – février 2010)

	Mayenne	Variation annuelle (%)		
		Mayenne	Pays de la Loire	France
Catégorie A	9 071	+ 9,8 %	+ 13,2 %	+ 13,2 %
Catégorie B	2 329	+ 9,2 %	+ 9,8 %	+ 8,5 %
Catégorie C	2 905	+ 43,7 %	+ 29,5 %	+ 24,5 %
Sous-ensemble	14 305	+ 15,2 %	+ 15,7 %	+ 14,3 %
Catégorie D	1 543	+ 14,9 %	+ 29,0 %	+ 26,6 %
Catégorie E	1 271	+ 36,8 %	+ 28,6 %	+ 32,2 %
Total A, B, C, D et E	17 119			

Source : Pôle emploi / DIRECCTE des Pays de la Loire

La catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois, quel que soit le type d'emploi recherché.
La catégorie B : ceux ayant eu une activité de 78 heures au plus.
La catégorie C : ceux ayant eu une activité de plus de 78 heures.

Dans ces trois catégories, les demandeurs d'emploi sont tenus à des « actes positifs de recherche d'emploi ».

La catégorie D : demandeurs d'emploi non disponibles immédiatement (stage, formation, maladie...).
La catégorie E : ceux ayant un emploi et en recherchant un autre (notamment les bénéficiaires de contrats aidés).

Culture

Danger : ne voir la culture que par le prisme de l'enquête du ministère...

Le ministère de la Culture étudie régulièrement les « pratiques culturelles » des Français au moyen d'une enquête par questionnaire attendue, qui fait autorité, mais qui a pourtant bien des limites. On dispose ainsi des données issues d'enquêtes réalisées en 1973, 1981, 1989, 1997 et 2008.

Le premier écueil d'une telle enquête réside dans le fait de devoir circonscrire les pratiques culturelles. Plier le linge, par exemple, relève des gestes culturels car cette activité implique

une manière de faire ou de penser propre à une collectivité humaine.

Cependant, le plus souvent, les pratiques culturelles désignent des activités en relation avec une définition « savante » de la culture, donc avec un art. Dans ce sens, peindre ou sculpter, avec comme objectif de créer une œuvre, ou encore visiter un musée, tout cela est « culturel », mais pas jouer à la belote...

L'enquête du ministère de la Culture se positionne entre les deux : « On y associe la fréquentation des équipements culturels », précise Louis Maurin dans *Alternatives économiques* n° 290 d'avril 2010, *les pratiques amateurs, la lecture, l'audiovisuel domestique (y compris la télévision) et les sorties*. Pour autant, les pratiques culturelles du ministère ne sont pas l'ensemble des loisirs : « Le ministère écarte le sport de sa définition (mais pas le fait d'assister à un spectacle sportif), ajoute Louis Maurin. En revanche, le bricolage ou le jardinage sont inclus dans l'enquête ».

Les limites d'une enquête « déclarative »

Une fois le champ de l'enquête du ministère clairement

défini, peut-on compter sur des données susceptibles de contribuer à l'élaboration des politiques publiques ? Il faudrait pour cela que les enquêtes soient exemptes de tout biais, ce dont Louis Maurin n'est pas convaincu.

Ainsi, il rappelle que l'enquête est « déclarative ». Pour Louis Maurin, « les réponses peuvent donc aussi évoluer en fonction de l'image de telle ou telle pratique dans la société. Il peut devenir plus ou moins acceptable de reconnaître qu'on ne lit pas ou qu'on regarde la télévision, sans que la pratique elle-même évolue »... Louis Maurin évoque ici le biais de désirabilité sociale : on répond, consciemment ou non, en fonction de la réponse que l'on présume socialement admise, et non en fonction de ses pratiques effectives.

Non seulement l'enquête du ministère ne présente qu'une « palette des pratiques », en outre elle en mesure « mal l'intensité », mais elle fournit des données dont il convient d'interroger la conformité avec les pratiques réelles... Bref, une enquête intéressante pour ouvrir un débat, mais à confronter nécessairement avec d'autres enquêtes sociologiques, éventuellement plus ciblées, et pas nécessairement par questionnaire.

Santé publique

L'Agence régionale de santé (ARS) est en place

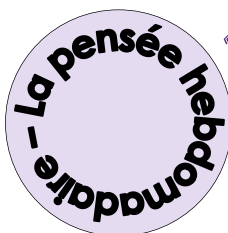
Créée le 1^{er} avril 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) est chargée de mettre en œuvre la politique régionale de santé publique : financement et évaluation des actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé, organisation de la veille et sécurité sanitaires, et contribution à la gestion des crises sanitaires, en liaison avec les préfets de département.

L'ARS a aussi pour mission la régulation de l'offre de santé dans la région, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé. Cette régulation portera sur les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, dans une dimension territoriale (meilleure répartition de l'offre sur le terrain) et une dimension économique (meil-

leure utilisation des ressources et maîtrise des dépenses).

Le Projet régional de santé (PRS) est l'outil de pilotage pour améliorer la santé dans les Pays de la Loire. Il permet à l'ARS de fixer des objectifs pluriannuels de santé pour la région et des moyens d'actions en cohérence avec la politique nationale de santé.

L'ARS des Pays de la Loire a pour directeur général Marie-Sophie Desaulle. Un délégué territorial est désigné pour chaque département. Yves Lacaze est le délégué territorial pour la Mayenne. Ségolène Chappellon, précédemment directrice départementale des Affaires sanitaires et sociales de la Mayenne, est nommée déléguée territoriale en Sarthe.



« Penser que c'est le [téléphone] portable qui transforme nos comportements n'est pas tout à fait juste. C'est parce que notre société s'est individualisée qu'il a pu s'imposer. Et qu'il continuera de s'immiscer dans nos vies »

Patrice Fléchy, professeur de sociologie à l'université Paris-Est, *Essentiel Santé Magazine* n° 13 de février 2010.